

INNOVATION

L'Université de Montpellier labellisée « Pôle Universitaire d'Innovation »

Prévus par la Loi de Programmation de la Recherche (LPR), les Pôles Universitaires d'Innovation (PUI) labellent une organisation capable de rendre plus lisible l'offre de transfert de connaissances et de technologies et de fluidifier les relations et les partenariats public-privé.

Frédérique Vidal, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation vient d'annoncer ce mardi 16 novembre les 5 premiers établissements pilotes lauréats qui contribueront à la rédaction du cahier des charges en vue d'un déploiement national pour une quinzaine de pôles. L'Université de Montpellier, dans le cadre de son projet d'I-SITE MUSE obtient cette labellisation, accompagnée d'une dotation financière de 2,5 millions d'euros.

Appuyé sur les spécificités et contraintes territoriales, ce label permet de mettre en place une stratégie consolidée à l'échelle d'un grand site universitaire et organiser ainsi, de manière opérationnelle, les échanges avec le monde économique du territoire en associant étroitement les acteurs du site engagés dans les activités d'entrepreneuriat étudiant, de transfert et de recherche partenariale : universités, organismes, société d'accélération du transfert technologique, incubateur, etc..

A Montpellier, le périmètre retenu correspond pour la partie académique à celui de l'I-SITE MUSE, piloté par l'Université de Montpellier depuis 2017, et couvre l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème d'innovation qui l'entoure : Montpellier Méditerranée Métropole, Région Occitanie, clusters d'entreprises innovantes, BPI, dispositifs de l'État, etc. .

Ce label s'appuie au premier chef sur deux forces du site :

- **Des acteurs déjà reconnus**, comme l'Université de Montpellier (Classée au 2^{ème} rang français et 17^{ème} rang européen dans le TOP100 REUTER *Most Innovative Universities*), la SATT AxLR (évaluée très positivement lors de chaque évaluation), ou le BIC (incubateur de la Métropole, classé dans le TOP 5 des meilleurs incubateurs mondiaux), pour n'en citer que quelques-uns.
- **Un mouvement profond de rapprochement des pratiques de valorisation et innovation, initié à la faveur du projet Muse**, qui a permis, en plus des actions de maturation ou pré-maturation opérées par la SATT AxLR (dont l'essentiel de l'actionariat hors-Etat est composé par les membres de MUSE, et depuis peu, la Métropole et la Région), de mettre en place des opérations très concrètes de mutualisation, comme un pool de *Business Developers* travaillant sur chaque secteur économique pour le compte de tous les partenaires, l'adoption d'une charte unique pour l'incubation d'entreprises, ou encore la participation de toutes les institutions ici mentionnées aux comités de sélection des projets de l'I-Site en lien avec le monde économique.

« L'obtention de ce label est une belle reconnaissance du travail entrepris par l'ensemble des partenaires du consortium MUSE en partenariat avec l'écosystème de l'innovation sur le territoire depuis 5 ans et va permettre de renforcer plus encore cette dynamique collective » se félicite Philippe Augé, Président de l'Université de Montpellier.

Ces acteurs et ce mouvement de rapprochement connaissent aujourd'hui un **environnement extrêmement favorable** pour leur développement et leur renforcement. En effet, avec le **programme Med Vallée**, Montpellier Méditerranée Métropole a élaboré un programme qui doit permettre de faire du site un des pôles de notre pays pour le recouvrement de la souveraineté industrielle dans le domaine de la santé, ce mot devant être compris au sens large "One Health", puisqu'il recouvre certes la médecine ou la biologie, mais également l'alimentation, le bien-être... Ce programme, parfaitement en phase avec l'identité de

l'Université de Montpellier et du consortium MUSE "nourrir, soigner, protéger", est également soutenu par la Région Occitanie qui a elle-même par ailleurs confié à l'Université de Montpellier le soin de **piloter des "Défis Clés" régionaux** qui tiennent la recherche de base en vue d'un meilleur impact sur des secteurs d'avenir cohérents avec les ambitions du site, comme les biothérapies, les ressources en eau, les maladies à transmission vectorielle, etc.

Mettre en place un Pôle Universitaire d'Innovation à Montpellier, c'est assurer une accélération dans la transformation des avancées technologiques ou scientifiques en produits ou en services capables de trouver leurs marchés, de générer de la valeur et des emplois sur nos territoires. Pour accélérer cette transformation du savoir en avantage économique, l'Université de Montpellier et ses partenaires pourront capitaliser sur la synergie déjà à l'œuvre entre les institutions scientifiques, la fluidité des relations entre ces institutions et les collectivités territoriales, une SATT performante, et surtout l'expérience de liens fructueux avec le monde économique et tout particulièrement avec les startups qui sont déjà plus de 60 à être installées sur leurs campus.

Contact presse :
Université de Montpellier
Direction de la communication
Patrick Paris
Directeur de la communication
T. 04 34 43 34 92
patrick.paris@umontpellier.fr

Les partenaires du projet d'I-SITE MUSE port par l'Université de Montpellier

